RiPUBUQUE DU SENEGAL

I"liNISTERE DE L'ECONOMIE ET DES fiNANCES

ANSD

AqenceNationnle de
Ia St .tistiquet da Ia Dt:imographia

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL

EDITION 2006

Directeur Général, Directeur de Publication	Babakar FALL
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Ibrahima SARR
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Coordonnateur de la Cellule de Programmation, de Coordination et de Coopération Internationale	El.Hadji Malick DIAME

COMITE DE LECTURE

Mamadou Fallou Mbengue - Khalil El Gazri - Momar Ballé Sylla - Mamadou Ndao
Aliou Gaye - Mamadou Bah - Mme Bineta Mbow Guissé - Bakary Djiba - El hadji Malick Diamé

COMITE DE REDACTION

1.	PRESENTATION DU PAYS	Coordination : Mory Diouss
2.	DEMOGRAPHIE	Fatou Binetou Camara
3.	EDUCATION ET FORMATION	Djibril Ndoye & Ahmed Tidiane Diallo
4.	EMPLOI	Marième Fall & Macoumba Diouf
5.	SANTE	Thierno Diouf & Meissa Ndour
6.	ASSISTANCE SOCIALE	Djibril Ndoye
7.	AGRICULTURE	Insa Sadio
8.	ENVIRONNEMENT	Mamadou Faye
9.	ELEVAGE	Insa Sadio
10.	PECHE MARITIME SENEGALAISE	Mme Astou Ndiaye
11.	TRANSPORT	Papa Seyni Thiam
12.	TOURISME	Adama Seck
13.	JUSTICE	Assane Thioune
14.	BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	Adama Seck
15.	INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE	Maxime Nagnonhou
16.	INSTITUTIONS FINANCIERES	Amar Seck
17.	COMMERCE EXTERIEUR	Daouda Balle
18.	COMPTES ECONOMIQUES	Mamadou Ngalgou Kane & Ousseynou Sarr
19.	PRIX	Baba Ndiaye
20.	FINANCES PUBLIQUES	Abou Aw

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE
Rue de Diourbel x rue de Saint Louis - B.P. 116 Dakar R.P.

Tél. (221) 33 869 21 39 - 33 825 33 32 - 33 825 00 50 • Fax : (221) 33 824 36 15
E-mail : statsenegal@yahoo.fr • Site internet: www.ansd.sn

Distribution : Division de la Diffusion de la Documentation et des Relations avec les Usagers

Situation Economique et Sociale du Sénégal • Edition 2006

SOMMAIRE

ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES		4 à 7
AVANT PROPOS		8
PRESENTATION DU PAYS		9
1.	DEMOGRAPHIE	10 à 25
2.	EDUCATION ET FORMATION	26 à 61
3.	EMPLOI	62 à 77
4.	SANTE	78 à 95
5.	ASSISTANCE SOCIALE	96 à 107
6.	AGRICULTURE	108 à 117
7.	ENVIRONNEMENT	128 à 132
8.	ELEVAGE	128 à 133
9.	PECHE MARITIME SENEGALAISE	134 à 141
10.	TRANSPORT	142 à 151
11.	TOURISME	152 à 155
12.	JUSTICE	156 à 175
13.	BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	176 à 181
14.	INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE	182 à 191
15.	INSTITUTIONS FINANCIERES	192 à 197
16.	COMMERCE EXTERIEUR	198 à 205
17.	COMPTES ECONOMIQUES	206 à 215
18.	PRIX	216 à 219
19.	FINANCES PUBLIQUES	220 à 225
TABLEAUX ANNEXES		226 à 278
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES		279

VI - AGRICULTURE

INTRODUCTION

L'agriculture occupe une place importante dans la vie économique et sociale du Sénégal. Elle contribue de façon significative à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB), occupe la majorité de la population et constitue la principale activité en milieu rural.
Néanmoins, elle ne permet pas de nourrir l'ensemble de la population et le pays importe encore la plus grande partie du riz et du maïs consommés. Ainsi, les politiques et programmes initiés par le Gouvernement, s'inscrivent dans une stratégie nationale de développement agricole durable, avec comme objectifs majeurs la contribution à la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des revenus des populations.

Ce chapitre s'articule autour des politiques et stratégies de développement agricole en cours ou en instance, des résultats de la campagne agricole 2006-2007 et de leurs impacts sur l'économie.

I. Politiques et stratégies de développement agricole en cours ou en instance

Les résultats obtenus jusque là dans le domaine de l'agriculture n'ont pas permis de réduire la pauvreté et d'enrayer le déficit de la balance commerciale des produits alimentaires. Le Gouvernement a donc procédé à une réforme de l'agriculture dont les principales orientations sont contenues dans la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP). Cette loi constitue la base de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes opérationnels tels que le Programme National de Développement Agricole (PNDA), le Programme d'Action Forestier du Sénégal (PAFS), le Programme National de Développement de l'Elevage (PNDE), etc.

I.1 Le Programme National de Développement Agricole (PNDA)

Le PNDA est articulé pour sa mise en œuvre, au Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT 2007-2009) qui constitue le cadre de rationalisation de la gestion et des choix budgétaires axés sur les résultats. Il constitue un important outil de pilotage et de suivi évaluation du sous-secteur de l'agriculture.

Il vise les objectifs suivants (i) contribuer à l'établissement de politiques concertées, au niveau international , sous régional et national pour l'amélioration de la production, la diversification et la distribution des aliments en vue de générer des revenus en faveur des populations rurales, (ii) contribuer efficacement à une négociation des cadres réglementaires internationaux, (iii) inscrire les enjeux du développement agricole et de la sécurité alimentaire dans une perspective d'intégration régionale des marchés au sein de l'UEMOA, (iv) lancer des actions de coordination des institutions et des acteurs engagés dans les activités en faveur des zones rurales et urbaines, (v) promouvoir l'établissement d'un réseau de projets pilotes de développement agricole et de sécurité alimentaire dans le cadre d'une vision de développement durable qui assure l'augmentation du revenu des paysans afin d'améliorer leur accès permanent aux aliments et aux services sociaux.

15 - Taux d'autosuffisance alimentaire en 2006 : 55,6 %

I.2 Programme National pour la Sécurité Alimentaire (PNASA)

Le but du PNASA est l'amélioration durable de la sécurité alimentaire dans le pays, suivant les cadres stratégiques que constituent la Loi d'orientation pour le développement agro-sylvo-pastoral, le Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté et les déclarations de politiques sectorielles relatives notamment à l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture, le transport, les services et les infrastructures.
Il a essentiellement pour vocation de financer des projets et programmes à la demande des bénéficiaires en milieu rural et urbain

I.3 Programme National d'Investissement à Moyen Terme (PNIMT)

Dans l'optique d'accélérer la croissance et de réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans les pays africains, l'Union Africaine dans le cadre du NEPAD a adopté un Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA). Celui-ci vise à guider les stratégies et programmes d'investissement nationaux, ouvrir la voie au partage des expériences et connaissances, afin de promouvoir des initiatives de développement qui soient mieux coordonnées et harmonisées.
Le PNIMT est un cadre de mise en œuvre du PDDAA. A cet égard, il identifie les lignes directrices du programme d'investissement et présente une évaluation des besoins de financement additionnels nécessaires pour atteindre les 10% du budget national alloués au secteur.

I.4 Promotion d'une Agriculture Compétitive et Durable (PACD)

Sur financement de la France, le projet « Promotion d'une Agriculture Compétitive et Durable au Sénégal » (PACD) est un dispositif d'assistance technique qui vise à appuyer les différents acteurs du monde rural, afin d'améliorer et rendre durable les performances et la compétitivité de l'agriculture sénégalaise. Pour une durée de trois ans à partir de 2005, son budget est estimé à 1 484 911 104 Fcfa.
La première composante animée par la Cellule Environnement Export (CENEX) du Ministère du Commerce s'attelle au renforcement des capacités nationales à s'adapter aux marchés. La deuxième composante animée par le Bureau de la Formation Professionnelle Agricole (BFPA) du Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture établit des contrats d'objectifs avec des prestataires comme la FNPC (Fédération Nationale des Producteurs de Coton) et d'autres Organisations de Producteurs Agricoles.

I.5 Programme d'Appui au Développement Socio-économique pour la paix en Casamance (PROCAS)

Ce programme vise la participation des populations dans le processus d'apaisement du conflit, la stabilisation des zones, l'augmentation de la production alimentaire et l'amélioration de la nutrition. Il a sept composantes (i) appui aux initiatives de paix, (ii) autopromotion des communautés, (iii) amélioration des services sociaux de base, (iv) renforcement des capacités des institutions publiques et privées, (v) sécurité alimentaire, (vi) mesures d'urgence, (vii) infrastructures et développement local.

La durée de ce programme est de douze ans (janvier 2004-décembre 2015) pour un coût global de 21 millions d'euros. La phase 1 du programme couvre la période janvier 2004-juin 2007 pour un montant de 5,18 millions d'euros.

I.6 Programmes maïs, sésame, manioc, tournesol

L'objectif global du programme maïs est de promouvoir le développement de la filière par l'augmentation des rendements et des superficies, ainsi que la transition vers des systèmes de production durables en vue d'augmenter les revenus, d'améliorer la sécurité alimentaire et de contribuer à la lutte contre la pauvreté.

Le programme d'appui au développement de la filière sésame au Sénégal a pour objectifs globaux de promouvoir le développement de la filière, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire, d'augmenter et de pérenniser les revenus en milieu rural, de contribuer à la diversification agricole, de favoriser la transition vers des systèmes de production agricole durable et de contribuer à la lutte contre la pauvreté. Ce programme lancé en 2003 va nécessiter 183 millions par an.

Le programme manioc vise la promotion du développement de la culture du manioc dans l'optique d'améliorer la sécurité alimentaire des populations, l'augmentation et la pérennisation des revenus en milieu rural, la contribution à la diversification agricole, l'appui à la transition vers des systèmes de production agricole durables, la contribution à la lutte contre la pauvreté en milieu rural et l'aide à la fixation des jeunes en milieu rural.

Le programme national d'introduction et de développement du tournesol a débuté en 2003. Il vise notamment la diversification des sources de revenus des producteurs, la sécurisation des revenus des producteurs, la création de valeur ajoutée par l'implantation dans les zones de production de petites unités de transformation des graines de tournesol et l'accroissement progressif de la productivité.

I.7 Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal (PDMAS)

Le Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal (PDMAS), vise l'augmentation, d'ici 2015, des exportations agricoles non traditionnelles, de leur niveau actuel de 13.000 tonnes à 50.000 tonnes et le doublement des revenus des producteurs bénéficiaires.

Les activités sont organisées autour de quatre composantes (i) amélioration des conditions de mise en marché (A), (ii) développement des exportations agricoles (B), (iii) développement de l'irrigation privée (C), (iv) coordination du projet (D)

Le coût du programme sur 10 ans est estimé à 150 millions de dollars, dont 72,7 millions pour la première phase qui aidera notamment à la création de la Fondation Origine Sénégal - Fruits et Légumes.

I.8 Programme des Services Agricoles et d'Appui aux Organisations de Producteurs (PSAOP)

Le PSAOP vise l'amélioration des performances du système de production et de transfert de technologie, la promotion des organisations de producteurs efficaces et représentatives, l'amélioration de l'efficacité des services du Ministère de l'Agriculture, la fourniture d'un support aux petites entreprises (transformation et mécanisation). La première phase a permis de réaliser des réformes institutionnelles nécessaires pour renforcer l'autonomie et la transparence des services agricoles ainsi que les capacités des organisations de producteurs.

Situation Economique et Sociale du Sénégal • Edition 2006

La seconde phase s'articule autour de quatre composantes à savoir (i) l'appui à la recherche agricole (ISRA, ITA), (ii) l'appui aux services de conseils au monde rural dont l'ANCAR, (iii) l'appui aux organisations de producteurs avec notamment le renforcement des capacités du CNCR et l'extension des Comités Locaux de Concertation des Organisations de Producteurs (CLCOP) dans les 320 communautés rurales du Sénégal et (iv) l'appui à la réorganisation des ministères de l'Agriculture et de l'Elevage (décentralisation et déconcentration).

I.9 PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT HYDROAGRICOLE DE LA BASSE CASAMANCE (PDHBC)

Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement du mouvement progressif de retour de la paix. Il a pour objectifs de (i) consolider les acquis des anciens projets, (ii) réaliser des aménagements hydroagricoles dans les vallées et blocs maraîchers, (iii) forer des puits pastoraux, (iv) diversifier les activités de production pour contribuer à la politique de sécurité alimentaire et de maintenir la région dans une dynamique de développement durable.

Le financement du projet est assuré exclusivement par le Gouvernement pour un montant de huit cent millions (800.000.000 FCFA) pour une durée de trois (3) ans, de 2004 à 2006. Le taux d'exécution des crédits est 99 % pour 2004, 65 % pour 2005 et 17 % pour 2006.

1.10 Projet d'Organisation et de Gestion Villageoise Phase II (POGV II)

L'objectif général du POGV II est de contribuer à la réduction de la pauvreté dans le bassin arachidier du Sénégal en aidant les populations à développer leurs propres capacités à améliorer d'une manière soutenue leurs conditions et niveaux de vie. Les actions du projet sont organisées autour de quatre composantes (i) appui aux capacités villageoises d'organisation et de gestion, (ii) programme d'infrastructures villageoises, (iii) appui aux systèmes de production et à la diversification des revenus, (iv) coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre.

Il couvre la période 2001-2009 avec un financement de 21 500 000 dollars. Le taux d'engagement des crédits alloués pour l'année 2006 est de 37 %.

I.11 Projet de Développement Agricole dans le Département de Matam Phase 2 (PRODAM II)

Le PRODAM intervient dans la région de Matam et plus précisément dans les zones du Walo, du Ferlo et du Diéri. Il s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la pauvreté rurale et la promotion socio-économique durable des populations rurales bénéficiaires. Il vise principalement le déve¬lop¬pement des capa¬ci¬tés propres des populations rurales de la zone ciblée à amé¬lio¬rer de manière durable leurs niveaux et conditions de vie à travers ses quatre composantes que sont
(i) le développement des capacités des organisations paysannes ; (ii) l'amélioration du potentiel productif ; (iii) le développement des services financiers et (iv) la coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre.
Le projet est financé par le Gouvernement (3 348 257000 FCFA), le Fonds International de Développement Agricole (FIDA 9 150 000 DTS), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD 5 275.000 000 FCFA) et les bénéficiaires (291 693 000 FCFA).

Il a démarré ses activités en mai 2004 pour une durée de huit (08) ans. Il présente un niveau d'engagement assez satisfaisant des montants alloués pour 2006 puisque 72% des crédits alloués ont été engagés.

I.12 Projet de Promotion de l'Entreprenariat Rural Phase 2 (PROMER II)

Le PROMER II intervient dans toutes les régions administratives du Sénégal à l'exception des régions de Ziguinchor, Dakar et Saint-Louis. Son objectif est de contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural par la création et/ou la consolidation de Micro Projets d'Entreprises Rurales générant des emplois pérennes et entraînant une augmentation et une diversification du revenu des ménages dans une perspective d'équité hommes - femmes.
Ses activités sont organisées autour de cinq (05) composantes (i) accès aux services non-financiers d'appui au développement des Micro Projets d'Entreprises Rurales, (ii) accès aux services financiers, (iii) renforcement des organisations professionnelles et de l'environnement politique, législatif et institutionnel, (iv) services d'information aux entreprises, (v) coordination et gestion du projet.
La durée du projet est de 7 ans et la date de clôture est prévue au 30 Septembre 2013. Le financement global du projet est de 10,312 milliards FCFA dont l'Etat (18%), le FIDA (62 %), la BOAD (15 %) et les bénéficiaires (5%).
Le projet a démarré le 1er avril 2006 avec la mise en place de l'équipe et le taux d'engagement global des crédits alloués en 2006 par les bailleurs est de 91%.

I.13 Projet d'Appui au Développement Rural du Bassin de l'Anambé (PADERBA)

Le PADERBA intervient dans la région de Kolda au niveau des départements de Kolda et Vélingara. Il vise à contribuer à la réduction de la pauvreté et à une meilleure sécurité alimentaire dans la zone. Son objectif est l'augmentation durable de la production et des revenus agricoles dans la zone. Les principales composantes du projet sont (i) appui aux collectivités locales ; (ii) développement des productions ; (iii) mesures d'accompagnement ; (iv) gestion du projet.

Le financement du projet est assuré par le Fonds Africain de Développement (83% du coût total soit 6.576.000.000 FCFA), l'Etat (13% soit 1 012 241 000 FCFA) et les 4% restants financés par les Collectivités Locales soit (336 063 000 FCFA). Le projet a démarré en février 2004 pour une durée de quatre (4) ans.

I.14 PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL EN CASAMANCE (PADERCA)

Le PADERCA s'inscrit dans le cadre du Programme de Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance. Il intervient dans les trois départements de la région de Ziguinchor et dans le département de Sédhiou. Son objectif est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la relance des activités rurales en Casamance. Les activités prévues sont (i) la protection et l'aménagement d'environ 35 vallées rizicoles menacées par le sel (13.500 ha), environ 1.000 ha (bas-fond, mare, jardins maraîchers, vergers, etc.), (ii) la protection et la conservation du milieu naturel (500 ha de forêts, 1.000 ha de mangrove, 200 km de pare feux, 800 ha de terre traitées par les techniques anti-érosives) ; (iii) l'appui organisationnel et l'accompagnement de plus de 500 comités villageois et groupements d'exploitants, (iv) des actions d'appui conseil et de vulgarisation en direction de plus de 14.000 exploitations, (v) un appui à la structuration et à l'organisation des différentes filières

de production et la construction/réhabilitation et l'équipement de 180 salles de classe et 16 postes de santé.

Il a démarré ses activités le 22 mars 2006 et sa date de clôture est prévue pour le 31 décembre 2012. Son financement est assuré par la BAD (82 %) et l'Etat (18 %) pour un montant global de 19,135 milliards de francs Cfa.

I.15 Projet Lampsar Rive gauche

Il a pour objectifs (i) la réhabilitation et l'extension des périmètres de Lampsar, Ndiaye, Ndellé et Ngomène pour une superficie de 815 ha, (ii) la construction de quatre (04) poulaillers, quatre (04) magasins et un centre de santé et (iii) l'électrification des villages de Lampsar, Ndiaye, Ndellé et Mbodiène.

Le projet est financé par la BADEA (2.614.000.000 FCFA) et l'Etat du Sénégal (945.000.000 FCFA). L'achèvement du projet prévu en fin 2007 devrait permettre de mettre à la disposition des populations, dès la campagne agricole 2007-2008, 390 ha de terres aménagées et équipées.

I.16 Projets concourant à la maîtrise de l'eau

Le Projet de Développement Hydroagricole du Bassin de l'Anambé (PDHBA) intervient dans la région de Kolda au niveau des départements de Kolda et Vélingara. Son objectif est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire de la zone du bassin de l'Anambé par l'augmentation durable de la production et des revenus agricoles dans la zone. Il a six (06) composantes à savoir (i) l'aménagements de 820 ha nets avec maîtrise complète de l'eau, (ii) l'extension de la Station de Pompage du Secteur 5 (SP5), (iii) la construction de digues de protection contre les inondations autour des secteurs 2 et 5, (iv) les mesures d'accompagnement, (v) l'appui à l'Unité de Gestion du Projet et (vi) les Etudes et Contrôle des travaux
Le coût global du projet est de 10,250 millions de dollars financé par l'Etat (1,27 millions de dollars) et la Banque Islamique de Développement (8,98 millions de dollars).
Le démarrage des travaux d'aménagement a entraîné un bon niveau d'engagement des crédits (87%) à la date du 31 décembre 2006.

Le Projet Kobilo (ouvrage du Diamel) vise principalement la reconstruction d'un pont barrage sur le Diamel (département de Matam). D'un coût global de 1 514 000 000 FCFA, le financement du projet est assuré par l'Etat du Sénégal. La mise en œuvre de ce projet a souffert de la dépréciation du dollar ; ce qui a augmenté le coût du projet de plus de 500 000 000 de Fcfa. Le démarrage des travaux est prévu après la saison des pluies de 2007.

Le Projet Développement rural Matam a pour objectifs la réalisation de 869 ha de périmètres irrigués, les mesures d'accompagnement (10 magasins, 3 écoles, 4 puits) et la construction du siège de la Société d'Aménagement des Eaux du Delta. Il est financé par la Banque Islamique pour le Développement (BID) et l'Etat du Sénégal avec respectivement 5 544 000 000 FCFA et 850 000 000 FCFA. Le projet prend fin en 2007 et un montant de 563 000 000 lié à la dépréciation du dollar devrait être mobilisé.

Le Projet Aménagement Bakel se fixe comme objectifs l'aménagement de 1700ha de périmètres irrigués y compris équipements de pompage ; la réalisation de 70 km de pistes

de production et plusieurs ouvrages de franchissement ; les mesures d'accompagnement (rizières, magasins, hangars, unité de séchage, moulins, décortiqueuses, deux (02) Adductions d'Eau Potable).

Le Projet des Petits Barrages dans les Niayes, financé par le Fonds Koweitien pour le Développement Economique Arabe, a pour activités principales la réalisation de quatre micro barrages dans la zone des Niayes, l'aménagement de 310 ha, la construction de 25 Km de pistes, de cases de santé, d'un centre de formation, de 30 points d'eau et la protection de l'environnement.

Le Programme National des Bassins de Rétention vise à valoriser les eaux de ruissellement au niveau villageois et inter villageois à partir d'ouvrages de faible capacité. Ces ouvrages devront être reproductibles et adaptés aux réalités écologiques et économiques des terroirs ou ils sont érigés. Au total 3.900 sites ont été identifiés. Entre 2000 et 2003, soixante quinze (75) bassins ou ouvrages de stockage d'eau de ruissellement ont été réalisés au niveau national.

Le Programme d'Appui au Développement de la Petite Irrigation, financé par la Banque Africaine de Développement (BAD), a pour objectif la promotion de la petite irrigation au niveau des régions de Tambacounda, Kolda et Fatick. Il contribue, à la récupération des terres salées, à la valorisation des bas-fonds, aux renforcements des capacités des populations et à l'amélioration des conditions de vie des ruraux dans sa composante infrastructures de bases.

Le Programme des pluies provoquées « Baawan » consiste à modifier de manière artificielle le temps dans l'optique d'avoir des précipitations abondantes à partir des nuages existant déjà et à l'intérieur desquels on introduit des particules pouvant favoriser le processus de développement et de précipitations. Il doit contribuer à améliorer la pluviométrie au Sénégal.

I.17 Projets de lutte contre les prédateurs

Le Projet Africain de Lutte d'Urgence contre le Criquet Pèlerin (PLUCP) au Sénégal intervient sur toute l'étendue du territoire national et vise principalement à réduire la vulnérabilité des zones affectées par l'invasion du criquet pèlerin en renforçant la stratégie de prévention, d'alerte précoce et de réduction des impacts. Il s'inscrit dans un programme régional impliquant les pays soumis aux invasions de criquets.

Le coût global du projet d'une durée de quatre (2005-2009) est de 5 milliards 240 millions de Francs CFA réparti comme suit IDA (5 milliards de Francs CFA) et l'Etat du Sénégal (240 millions de Francs CFA soit 60 millions par année).

La Direction de la Protection des Végétaux bénéficie de ressources dans le Budget Consolidé d'Investissement pour renforcer les capacités des producteurs dans la lutte contre les termites (50 millions en 2006), la mouche blanche (102 millions en 2006) et les autres prédateurs.

Malgré les atouts considérables et l'apport des projets en cours, l'agriculture est toujours confrontée à un certain nombre de contraintes structurelles qui ont encore des répercussions négatives sur les résultats de la campagne agricole 2006-2007.

II. RESULTATS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2006 - 2007

Cette partie passe en revue les résultats définitifs de la campagne agricole 2006-2007 fournis par la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques (DAPS). Elle rappelle les conditions générales de la campagne et analyse l'évolution des productions.

II.1 Conditions générales de la campagne

L'année 2006 a été normale en termes de précipitations et de croissance des végétations. Toutefois, elle a été caractérisée par des déficits pluviométriques notés dans certaines parties du pays qui ont entraîné une forte baisse des rendements surtout pour les cultures vivrières.

La situation phytosanitaire a été marquée par une absence de criquets pèlerins. Toutefois, les oiseaux granivores ont constitué le principal problème durant la campagne dans la vallée du Fleuve Sénégal.

Pour le matériel agricole, le programme de modernisation prévoyait un montant de 1 milliard de francs CFA correspondant à 4 101 unités, essentiellement constituées de houes Sine, de multiculteurs, de semoirs, de charrettes (asines, équines et bovines) et de batteuses (à mil, maïs et riz). Cependant, 2 434 unités ont été livrées, soit un taux de 59,35 %.

Au niveau du programme de motorisation agricole, sur les 410 tracteurs affectés aux régions, 106 tracteurs ont été effectivement enlevés par les bénéficiaires, soit un taux de réalisation de 25,85%.

Les quantités d'engrais distribuées sont ressorties respectivement à 31.500 tonnes de NPK et 12 178 tonnes d'urée.

Les quantités de semences d'arachide d'huilerie distribuées sont établies à 39 983,5 tonnes. Les placements de semences de maïs sont évalués à 1 000 tonnes. Les quantités de semences achetées et placées pour le bissap portent sur 21,183 tonnes.

II.2 Agriculture vivrière

II.2.1 Les céréales

Les superficies céréalières estimées à 1 124 322 ha ont baissé de 68 608 ha en valeur absolue par rapport aux réalisations de 2005/2006 (1 192 930 ha) et de 6 % en valeur relative par rapport à 2005 et à la moyenne des cinq dernières années.
Ces replis sont imputables aux superficies utilisées pour le mil (7 %), le riz (13 %), le maïs (9 %) et le fonio (33 %). En revanche, les superficies utilisées pour le sorgho ont connu une hausse de 7 %, passant de 149 173 ha en 2005 à 159 063 ha en 2006.

Les productions céréalières se sont repliées d'environ 31% par rapport à la campagne agricole 2005/2006, en liaison essentiellement avec la baisse généralisée observée sur les rendements du mil (13%), du sorgho (21 %), du maïs (50 %) et du riz (22 %).

Cette chute quasi générale des superficies et des rendements résulte principalement de la mise en place tardive des engrais et des longues pauses pluviométriques.

II.2.2 Les tubercules

La production de manioc a connu une baisse sensible de 57 %, passant de 281 487 tonnes à 120 841 tonnes en 2006 / 2007. Ce recul résulte de la non reconduction du programme manioc du fait des lenteurs dans la mise en place des boutures.

La production de niébé ressortie à 52 931 tonnes en 2006/2007 après un pic de 92 878 tonnes en 2005 /2006, s'est repliée de 43 %. Ce résultat fait suite à une baisse de 13 % des superficies cultivées et de 35 % des rendements.

Quant à la patate douce, sa production s'est accrue de 10 % sur la période sous revue passant de 30 875 tonnes à 34 000 tonnes d'une campagne à l'autre.

II.2.3 Les fruits et légumes (hors tomate)

La production de légumes a augmenté de 17 % passant de 171 454 tonnes en 2005 à 213 193 en 2006. Ce résultat est notamment lié à l'accroissement de la production d'oignons de 33% et de celle de pommes de terre qui a plus que doublé (11 000 tonnes en 2006 contre 5 243 tonnes en 2005).

Les récoltes de fruits se sont réduites de 2 % sous l'effet d'une baisse de la production de pastèques de 6 % en dépit des bonnes performances enregistrées par les bananes (13 %) et les agrumes (10 %). La production de mangues n'a enregistré qu'une légère hausse (1%) du fait notamment d'un insecte appelé mouche des fruits en Casamance qui rend ces fruits impropres à la consommation.

II.3 Agriculture industrielle ou d'exportation

La production d'arachide d'huilerie, principale culture d'exportation, est ressortie à 460 481 tonnes, soit une baisse de 35 % par rapport à 2005 et 20 % comparativement à la moyenne des 5 dernières années. Les difficultés rencontrées dans la commercialisation de l'arachide au cours des campagnes antérieures et l'insuffisance des semences distribuées ont conduit à des emblavures de moins en moins importantes pour cette spéculation.

En revanche, les récoltes de coton se sont accrues de 15 % à la suite d'une hausse des superficies emblavées de 6 %.

La canne à sucre a augmenté de 31 %, passant de 829 490 tonnes en 2005 à 1 086 000 tonnes en 2006.

La production de sésame a chuté de 20 % à la suite des baisses conjuguées des superficies emblavées (-12 %) et du rendement (-9 %). Cette situation s'explique par les aléas climatiques mais aussi les mesures d'accompagnement limitées, en termes de semences et d'implantation d'unités de transformation.

Dans la gamme des cultures pratiquées dans la Vallée, en dehors du riz, qui est la spéculation la plus importante en terme de superficies, la tomate industrielle est apparue comme la principale culture agro-industrielle. La dynamique de croissance notée dans la filière depuis plusieurs années a été rompue en 2006. En effet, la production de tomate

a baissé de 8 % passant de 114 053 tomates en 2005 à 105 000 tonnes en 2006. Cette situation est liée à l'exposition de la filière à la concurrence de la tomate d'origine asiatique. Les importations massives de triples concentrés de tomate, d'origine asiatique, transformées sur place et revendues localement ont entraîné la mévente de la production locale et une baisse des surfaces cultivées.

III. Impact sur l'économie des résultats de la campagne 2006-2007

L'agriculture est l'une des branches les plus importantes du secteur primaire. Ainsi, les résultats de la campagne agricole ont un impact significatif sur les performances de ce secteur. En effet, les mauvais résultats de la campagne 2006-2007, ayant entraînés notamment une baisse en volume de la valeur ajoutée de l'agriculture de 16,7 %, se traduisent par un repli de la valeur ajoutée du secteur primaire de 10 %.

Par ailleurs, la part du secteur primaire dans le PIB est ressortie à 13,8 % contre 15,6 % en 2005 à la suite d'une baisse de la part de l'agriculture de 8,1 % en 2005 à 6,7 % en 2006. Ainsi, la contribution de l'agriculture à la croissance du PIB qui était de 1,2 points en 2005 est passée à -1,3 points en 2006 entraînant une contribution négative du secteur primaire (-1,5 points) à la formation de la richesse.

CONCLUSION

L'agriculture sénégalaise est encore dominée par une agriculture familiale et assujettie aux aléas climatiques.
Les résultats mitigés de la campagne 2006-2007 militent en faveur d'un renforcement des mesures d'accompagnement en termes de mise en place des semences et d'engrais, de disponibilité de l'eau et de débouchés pour certaines filières comme le sésame.

Les réformes engagées tendant à une diversification des cultures et à une mécanisation des outils de travail n'ont pas encore donnés les résultats escomptés. Toutefois, une bonne mise en œuvre des stratégies et programmes en cours devrait permettre de s'engager vers une agriculture moderne pour atteindre l'autosuffisance alimentaire et lutter contre la pauvreté.